

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JANVIER 2026**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

Date de convocation : 21/12/2025

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur VANRYCKEGHEM Jean, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Valérie FOUREY, Lydie LEROUXEL, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Christophe LETAVERNIER, Patricia COMPERE, Marie-Line DANDOIS, Géraldine PERRIN, Christine HUBERT-BENDZYK, Jean-Charles MARIE, Béatrice VILEY, Louis QUIRIE donnant pouvoir à Bernard VIVET, Jacques LEGROS donnant pouvoir à Daniel SIMON.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Travaux logements communaux à Acqueville et à Tournebu

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter l'ajout à l'ordre du jour le point présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2025 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des votants, le procès-verbal du 18 novembre 2025.

**001/2026 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui est une instance de décision qui intervient pour examiner les candidatures et les offres et pour l'attribution des marchés à procédure formalisée. Pour les marchés passés en procédure adaptée, la saisine de la CAO est facultative, la CAO ne donne qu'un simple avis et ne doit pas attribuer le marché.

Monsieur le Maire propose de constituer la CAO qui doit être composée du Maire ou de son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Nommer au sein de la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :
  - ✓ Le Président : Jean VANRYCKEGHEM
  - ✓ 3 membres titulaires :
    - Isabelle ONRAED
    - Bernard VIVET
    - Valérie FOUREY
  - ✓ 3 membres suppléants :
    - Jacques LEGROS
    - Damien CARREY
    - Antoine MARTEL

### **TRAVAUX RESTAURATION DE LA CHAPELLE A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de consultation des entreprises réalisé et présenté par le cabinet d'architectes HEDO a été mis en ligne sur la plateforme des marchés publics le 13 novembre 2025 et une publication dans Ouest-France a été faite le 15 novembre 2025. Les entreprises devaient donner leur offre au plus tard le 15 décembre 2025 à 12 h.

Le marché de travaux se compose de 9 lots :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : GROS ŒUVRE- CHAPE
- Lot n° 3 : MACONNERIE EN PIERRE
- Lot n° 4 : CHARPENTE BOIS
- Lot n° 5 : COUVERTURE
- Lot n° 6 : MENUISERIES EXTERIEURES ACIER – METALLERIE
- Lot n° 7 : PARQUET
- Lot n° 8 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES – VMC
- Lot n° 9 : ESPACES VERTS/MOBILIERS EXTERIEURS

L'analyse des offres est en cours d'analyse par le cabinet d'architectes. Aucune offre n'a été faite pour le lot n° 4 – Charpente bois.

L'analyse des offres sera présentée à la Commission d'Appel d'Offres pour avis et une validation sera ensuite faite par le Conseil Municipal.

### **002/2026 - SERVICE ASSAINISSEMENT : DIAGNOSTIC PERIODIQUE – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LES COMMUNES DE MESLAY, FRESNEY LE VIEUX ET ESPINS**

Monsieur le Maire informe que les communes ayant un assainissement collectif ont l'obligation de réaliser un diagnostic périodique du système d'assainissement collectif tous les 10 ans. La réalisation de ce diagnostic s'effectue sur une durée de 2 ans.

Le contenu réglementaire du diagnostic est le suivant :

1. Identifier et localiser l'ensemble des rejets au milieu récepteur ;
2. Connaître la fréquence et la durée annuelle des déversements, quantifier les flux polluants rejetés et évaluer la quantité de déchets solides illégalement ou accidentellement introduits dans le réseau de collecte et déversés au milieu naturel ;

3. Identifier les principaux secteurs concernés par des anomalies de raccordement au système de collecte ;
4. Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leurs origines ;
5. Identifier et localiser les principales anomalies structurelles et fonctionnelles du système d'assainissement : besoin de plan complet du réseau et de rendre accessible certains tampons ;
6. Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Le diagnostic se décompose en plusieurs phases sur 18 à 24 mois :

- Phase 1 : Etat des lieux et pré-diagnostic du système
- Phase 2 : Campagnes de mesure des débits et des charges polluantes
- Phase 3 : Localisation précise des dysfonctionnements et des anomalies
- Phase 4 : Bilan du fonctionnement, modélisation éventuelle, chiffrage avec élaboration d'un programme de travaux

Cette étude peut être subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Maire a consulté les communes limitrophes ayant un assainissement collectif soit les Communes d'Espins, Fresney Le Vieux et Meslay afin de minimiser les coûts en mutualisant l'appel d'offres concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du cahier des charges et la réalisation du diagnostic.

Monsieur le Maire propose de porter le projet pour l'ensemble des communes participatives et de passer une convention avec chaque commune afin d'établir les conditions contractuelles et de participations financières pour la réalisation de cette étude.

Un appel d'offre a été réalisé concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du cahier des charges.

Deux entreprises ont répondu :

- AQUASOL à Cesson Sévigné : 11 500 € HT soit 13 800 € TTC
- SICEE à BAYEUX : 9 850 € HT soit 11 820 € TTC

Après analyse des offres faite en réunion du 9 décembre 2025 avec les communes participatives, il a été décidé de retenir l'entreprise SICEE.

Monsieur le Maire propose d'effectuer ce diagnostic obligatoire, d'être assisté par un cabinet pour établir un cahier des charges et son suivi pour effectuer l'appel d'offres auprès des entreprises concernant la réalisation du diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser le diagnostic périodique du système d'assainissement collectif.
- Retenir le cabinet d'étude SICEE pour un montant de 9 850 € HT afin de réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage (établissement du cahier des charges et suivi de l'étude).
- Solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Meslay, de Fresney Le Vieux et d'Espins.



## **003/2026 - TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX A ACQUEVILLE ET TOURNEBU** **ADOPTION DES DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle que les logements communaux à Acqueville et à Tournebu sont libres à la location. Mais avant de les remettre en location, il est nécessaire de réaliser des travaux d'isolation intérieure ainsi que des travaux de mise aux normes électriques et de chauffage suite à la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE).

Des estimations avaient été faites pour ces travaux et présentées lors de la réunion de Conseil du 23 septembre 2025.

Une demande de subvention auprès du Département du Calvados a été faite et après plusieurs modifications des devis à la demande du Département du Calvados, celui-ci a accordé lors de sa commission du 15 décembre 2025 une aide de **40 194 € HT sur une dépense éligible de 57 420,58 € (70 %)**.

Les nouvelles estimations sont les suivantes :

- Entreprise LERICHE Emmanuel concernant les travaux d'isolation intérieure dont le coût des travaux se détaille de la façon suivante :
  - ✓ Logement à Acqueville : 23 681,93 € HT soit 25 091,73 € TTC
  - ✓ Logement à Tournebu : 25 192,44 € HT soit 26 796,92 € TTC (modification avec volets battants à l'arrière du bâtiment à la demande du Département du Calvados)
- Entreprise ELECTRO-CONCEPT concernant les travaux de mise aux normes électriques et d'installation du chauffage électrique :
  - ✓ Logement à Acqueville : 9 627,10 € HT soit 10 589,81 € TTC
- Entreprise COGELI concernant la fourniture et la pose d'un poêle à granulés (à la demande du Département du Calvados et préconisé par le DPE) :
  - ✓ Logement à Tournebu : 5 295,80 € HT soit 5 587,07 € TTC

**Montant total des travaux : 63 797,27 € HT soit 68 065,53 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir les offres proposées par les entreprises présentées ci-dessus par Monsieur le Maire pour un montant de 63 797,27 € HT soit 68 065,53 € TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Ajustement budgétaire** : Monsieur le Maire informe qu'un ajustement a été effectué concernant le budget général en section de fonctionnement au Chapitre 011 – Charges à caractères générales. Un virement de crédit 2 500 € a été réalisé au Chapitre 011 afin de payer les dernières factures de l'année 2025.

- **Remerciement association** : Monsieur le Maire informe que l'association « COMITE JUNO CANADA » remercie pour l'aide financière attribuée par le Conseil Municipal.
- **Commission culture, vie associative et communication** : Madame ONRAED fait un point sur la dernière réunion de la Commission culture, vie associative et communication.
  - ✓ Marché de Noël : Un bilan doit être fait avec les associations en début d'année 2026. Il sera proposé également une réunion avec les commerçants afin de les intégrer à cette manifestation.
  - ✓ Gazette municipale : La gazette est en cours de rédaction et la page de garde sera illustrée avec des photos du marché de Noël.
  - ✓ Fanfare St Jacques : l'association informe qu'il ne sera pas prévu de manifestations pour l'année 2026 sur la commune car elle prépare une rencontre importante en Sardaigne avec d'autres fanfares.
  - ✓ Camp militaire : L'association fait une pose pour cette année.
  - ✓ Opération tricot : La commission propose, en collaboration avec le club de l'amitié, de réaliser un habillage temporaire en tricot du mobilier urbain et arbres sur la place de la mairie. Cette opération a pour intérêt de permettre aux habitants de se rencontrer entre différentes générations dans le cadre de la réalisation d'un projet collectif avec une dimension artistique, de favoriser du lien social. Une invitation, sous forme de réunion publique, sera proposée aux habitants qui seraient intéressés pour participer à cette opération. Elle sera diffusée sur Panneau Pocket. Le Conseil Municipal donne son accord pour sa mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.